

On disperse puis  
on concentre



© Concession pont du Gard

>>> Opération Grand site

## Ce que cache le label

démarches: on disperse et on concentre; à Gavarnie, le village aux espaces publics améliorés et son somptueux arrière-plan captent l'essentiel de la foule; les cirques voisins, et les multiples sentiers du Parc national accueillent un public moindre, dans des conditions d'émotion préservée.

**4) RECONNAÎTRE LA FONCTION DE « DIRECTEUR DE SITE ».** Au-delà de l'entretien des équipements d'accueil, la coordination des intérêts en cause est primordiale. L'opération Grand site a souvent un rôle déclencheur dans la mise en gestion, mais elle n'est logiquement jamais finie. Les équipements vivent, le milieu réagit, les comportements changent. Il faut modifier le tracé d'un sentier, redéfinir l'accueil, réécrire les dépliants, etc. La réactivité du gestionnaire est donc le facteur clé du succès. La reconnaissance de cette fonction a donné lieu à une première réunion de directeurs fin 1999 puis à la création du Réseau des Grands sites de France (RGSF) une année plus tard.

Sept années après, la réflexion aborde aujourd'hui les fonctions économiques et sociales des Grands sites: retombées financières, sociétés locales et valeurs patrimoniales d'échelle régionale, nationale ou mondiale: une illustration de plus de la nécessité planétaire du développement durable. ■

**JEAN-PIERRE THIBAUT**

ADMINISTRATEUR DE LA SECTION FRANÇAISE DE L'ICOMOS  
(CF. ENCART PAGE 12).

**Grand site: ce label déposé est également le résultat d'une démarche de concertation. Les Grands sites sont choisis parmi les sites classés.**

Un million de visiteurs à Gavarnie, autant à la pointe du Raz ou dans les gorges de l'Ardèche... Dans les années 70, la pression touristique monte dans nos sites les plus prestigieux: dégradations des milieux et rejet des visiteurs s'ensuivent. La recherche d'une solution est urgente! En 1976, l'État apporte sa réponse: l'opération Grand site est lancée. Pensée comme une opération d'aménagement du territoire, elle concerne des sites de grande notoriété, protégés, mais dégradés: « Comme un monument, un site se réhabilite ».

Au fil des ans, le dispositif se précise.

### Opérations Grand site Les 4 conditions d'éligibilité

- 1 être un site de renommée nationale.
- 2 susciter une fréquentation touristique inadaptée.
- 3 être protégé au moins pour partie par un classement (code de l'Environnement, articles L.341 et suivants).
- 4 faire l'objet d'un consensus local pour demander une opération Grand site.

L'opération Grand site se mue en un ensemble d'opérations Grand site qui reposent sur une démarche de projet, fondée sur la concertation et le partenariat.

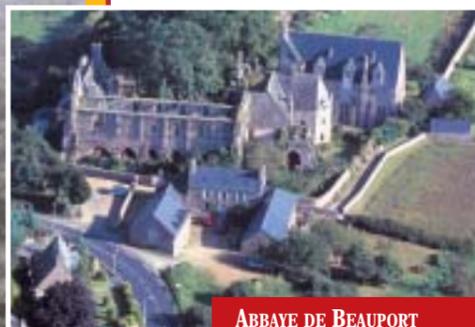
### Réaliser une opération Grand site

Le préfet établit un comité de pilotage (élus et services déconcentrés), lequel élabore un programme général de réhabilitation et de mise en valeur approprié au site en tenant compte des retombées économiques locales. Ce comité définit un schéma global de fonctionnement et propose un plan de financement détaillé. Dans cette démarche de développement durable, l'État-partenaire conseille les autres partenaires locaux, assure la coordination nationale, valide les programmes, autorise les travaux. Il exige également l'existence d'une structure de gestion rassemblant les diverses collectivités locales pour assurer une gestion pérenne du site.

Reste l'avenir... Comment sauvegarder la qualité retrouvée? Le ministère a donc créé et déposé le label « Grand site de France », dispositif incitateur centré sur le rôle du gestionnaire, garant de cette qualité retrouvée. Dès cette année, compte tenu de l'état du site, de l'achèvement de la réhabilitation, de l'existence d'un partenariat pour la gestion, quatre sites seront éligibles: la pointe du Raz, le pont du Gard, l'aven d'Orgnac, la montagne Sainte-Victoire. ■

**ANNE-FRANÇOISE PILLIAS**

anne-francoise.pillias@environnement.gouv.fr



ABBAYE DE BEAUFORT

RESTE L'AVENIR... APRÈS L'OPÉRATION GRAND SITE, IL FAUT SAUVEGARDER LA QUALITÉ RETROUVÉE.



MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE



BANDE ACTIVE DE LA DRÔME, RIVIÈRE DYNAMIQUE.

© Bernard Pont

## La longue démarche du gestionnaire qui décide de ne rien faire

La non-intervention est un choix de gestion. Un choix qui repose sur le principe de précaution, privilégie la naturalité, prend en compte le fait qu'aucun espace protégé n'est autonome. Un choix s'évalue.

Ne pas agir! Laisser faire la nature... Les moins initiés de nos lecteurs pourraient se leurrer et imaginer un instant que la non-intervention est synonyme de laisser-aller, aussi, dès le préalable, il faut les détromper: la non-intervention résulte d'une démarche longue et complexe. Elle repose sur le recueil scientifique de données et découle d'un choix de gestion raisonnée. Tout l'inverse du laisser-aller qui procède d'absence d'objectifs et de programme d'actions ou résulte d'un manque de moyens ou de connaissances. La non-intervention est donc un choix de gestion à réfléchir. En amont, le choix s'appuie sur un diagnostic patrimonial et fonctionnel du milieu. Lors d'inventaires sur site, le diagnostic patrimonial permet d'appréhender ce qui est menacé, très rare... Tandis que le diagnostic fonctionnel cherche à établir les fonctions écologiques majeures qui régissent les systèmes et donc à diagnostiquer les éventuelles altérations de ceux-ci. Sur ces bases, le gestionnaire pourra alors construire son plan de gestion.

En aval, quand l'action de gestion non interventionniste est engagée, elle est continuellement évaluée à l'aune de suivis réguliers. Dans l'île de la Platière, par

exemple, le choix de laisser une partie des forêts alluviales à leur développement naturel laissait la place à quelques doutes. Personne ne pouvait affirmer que, dans la pratique, l'évolution naturelle irait dans le sens escompté. Les suivis scientifiques ont permis de lever les interrogations et de ratifier la pertinence du choix de gestion (cf. encadré page 16).

### Principe de précaution!

Après avoir insisté sur la nécessité de procéder à des inventaires et suivis scientifiques, curieusement, la principale justification du choix de non-intervention réside dans l'appréciation critique de ces mêmes outils. Avec beaucoup d'objectivité, il faut noter qu'ils sont forcément partiels et qu'ils focalisent l'évaluation (et donc la gestion) sur certains groupes précis tels les vertébrés, ou encore les végétaux supérieurs. Le caractère incomplet des inventaires nous invite à la précaution. Est-il sûr qu'ils nous dessinent une vision correcte du

LE FOU DE BASSAN PROLIFÈRE  
DANS LA RÉSERVE DES SEPT ÎLES.



© G. Bentz - LPO

« L'INTERVENTION PEUT S'ENVISAGER POUR PERPÉTUER DES PRATIQUES ANCESTRALES AYANT FAÇONNÉ UN MILIEU À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE. C'EST LE CAS PAR EXEMPLE DE LA PLUPART DES PRAIRIES ET PELOUSES MAIGRES CRÉÉES PAR DES PRATIQUES DE PÂTURAGE. POURTANT, MÊME DANS CE CAS, LE GESTIONNAIRE RESTERA PRUDENT. IL S'INTERROGERA D'ABORD SUR LA VÉRACITÉ ANCESTRALE DE CES PRATIQUES ».

patrimoine naturel? Sommes-nous si certains de maîtriser complètement les conséquences d'une gestion interventionniste? Pouvons-nous affirmer que nos choix, forcément partiels, en faveur de quelques espèces patrimoniales, ne portent pas atteinte à d'autres éléments tout aussi importants mais méconnus? Pensons au manque de connaissances sur les groupes d'invertébrés.

Le principe de précaution voudrait que, face à notre approche très partielle (partielle!) de la biodiversité, le gestionnaire laisse le plus souvent possible les mécanismes de fonctionnement des écosystèmes fonctionner librement.

### Évaluer le degré de naturalité

Mais, plus certainement encore, la décision de ne pas intervenir s'appuie sur le choix de la naturalité. Étant entendu que la naturalité se définit comme un fonctionnement autonome de la nature, déconnecté de l'intervention humaine, il est important pour un gestionnaire d'identifier le degré de naturalité des milieux qu'il gère. Concrètement, ce diagnostic va lui permettre de faire la part des facteurs écologiques naturels et des facteurs humains qui régissent le fonctionnement de ces milieux. Il pourra alors diagnostiquer s'il y a eu de fortes utilisations de l'espace liées aux activités humaines. Certes, la chose n'est pas aisée, d'autant que, plusieurs siècles après leur

●●● suite page 16

## Méthode pour un suivi Non-intervention en forêt alluviale

Laisser la forêt évoluer selon sa propre dynamique... Les gestionnaires de la réserve naturelle de l'île de la Platière ont décidé de ne pas intervenir. Un choix qui porte, plus spécifiquement, sur une quarantaine d'hectares de forêt alluviale.

Mais ont-ils raison? La non-intervention supposant pour les gestionnaires de vérifier, en permanence, la pertinence de leur choix, des suivis scientifiques ont été mis en place depuis 1994.

Pour connaître la dynamique spontanée du boisement alluvial, soixante-trois placettes furent sélectionnées sur lesquelles chaque arbre, vivant ou mort, fut identifié. L'identifiant étant constitué par les coordonnées polaires de l'arbre, calculées depuis le centre de la placette. Le protocole permet un suivi individuel de la croissance et de la mortalité des arbres. La seconde campagne de relevés, réalisée en 2002, a clairement renforcé le choix de non-intervention. Balayant les craintes de voir se développer certaines espèces d'arbres invasives, tel l'érable, le negundo, le robinier, dans le massif forestier, l'étude a mis en évidence que ces espèces ne se régénèrent quasiment pas en forêt de bois dur.

Les retombées des études liées à la non-intervention ont pour autres conséquences d'enrichir les connaissances et la gestion efficace. Ainsi la quantification des flux de bois morts (quantité d'arbres morts entre les deux relevés, le taux de disparition du bois mort) constitue une précieuse information. Elle apporte des éléments qui serviront de base aux préconisations formulées aux gestionnaires forestiers afin de gérer au mieux les quantités de bois morts en forêt exploitée. Les résultats de l'étude vont également permettre de mieux connaître le fonctionnement spontané de la forêt alluviale rhodanienne et d'en tirer des enseignements pour la gestion d'autres massifs forestiers alluviaux sur la vallée. ■

**B. P.**



© Bernard Pont

**LES CHABLIS SONT NÉCESSAIRES, ILS CONSTITUENT UNE PHASE DE L'ÉVOLUTION NATURELLE (PINÈDE DE PINS À CROCHETS).**



disparition, des activités humaines peuvent encore marquer le fonctionnement des écosystèmes. Sur cet aspect, Étienne Dembrine<sup>1</sup> a montré comment les sols forestiers gardent la mémoire des défrichements agricoles du 18<sup>e</sup> siècle et même de l'époque gallo-romaine. Travaillant sur les successions de végétation, il a mis en évidence que les diversités floristiques actuelles pouvaient être liées aux activités humaines antérieures.

Ainsi défini, l'historique des activités humaines permettra d'alimenter en informations techniques les modalités de gestion. Cette étape est difficile, elle est cependant capitale, et l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'y consacrer du temps. Son importance majeure détrône d'ailleurs l'évaluation patrimoniale qui comporte un risque: celui de construire son plan de gestion autour d'un but unique visant à sauvegarder « l'espèce, joyau de la réserve ». Ajoutons que l'approche historique doit se référer à une période la plus longue possible. Thierry Dutoit<sup>2</sup> souligne que les cartes anciennes du cadastre napoléonien devraient systématiquement être exploitées. C'est en comprenant l'histoire de son territoire que le gestionnaire appréhendera le degré de naturalité. On notera cependant que les outils d'évaluation du degré de naturalité restent encore à construire.

### La complexité du système

Un autre aspect conditionne le choix de la non-intervention, il est lié à la taille de l'espace protégé en comparaison à celle de l'ensemble du système écologique auquel il appartient. En clair, comment un gestionnaire peut-il imaginer d'intervenir si l'espace qu'il gère représente 0,1% du territoire régi par les mêmes facteurs écologiques? Que peut faire ce gestionnaire sur un

bras mort du Rhône de quelques dizaines d'hectares, quand la nappe phréatique qui est en lien avec le Rhône, à cet endroit, s'étale sur quelques milliers d'hectares? Et que cette même nappe est pompée par les agriculteurs, les compagnies des eaux, les différents établissements industriels...? De fait, sa capacité d'action est réduite.

Le gestionnaire conduira alors un diagnostic fonctionnel destiné à mettre en lumière le fonctionnement du niveau de l'eau dans sa réserve. En prenant en compte les facteurs écologiques, sociologiques, économiques, le diagnostic lui permettra de se frayer un chemin dans la complexité. Peut-être alors son intervention se résumera-t-elle à une rencontre avec le responsable environnement des principaux utilisateurs d'eau? Un moyen indirect qui lui garantira, plus sûrement, un certain niveau d'eau. En quelques mots, la non-intervention prend acte du fait que l'espace protégé n'est jamais isolé, ni géographiquement ni historiquement.

### Une taille minimum

La non-intervention n'est envisageable que si l'espace protégé est de taille suffisante, de telle manière que tous les stades d'évolution et de reconstitution d'un milieu soient présents. Et ce, quelles que soient les perturbations. Ainsi, en forêt, l'espace protégé devra comporter des zones de clairière, futaie, forêt jeune, forêt plus âgée, chablis qui, ensemble, constituent tous les stades naturels de l'évolution forestière<sup>3</sup>. Ces zones doivent être représentées de telle manière que la perturbation la plus forte ne vienne pas mettre l'évolution de l'ensemble en danger. Ainsi, une réserve forestière intégrale n'est envisageable qu'au sein de massifs suffisamment vastes. Un chiffre couramment admis est de l'ordre de 50 à 100 hectares, mais l'optimum se situe sans doute bien au-delà. Annick Schnitzler<sup>4</sup> avance des superficies minimum de l'ordre de 10 000 hectares.

La taille du site détermine également la non-intervention dans la mesure où elle permet au gestionnaire d'envisager sa gestion de manière plus globale. Ainsi, en admettant que l'espace protégé soit limité à un bras mort du fleuve, le gestionnaire fera tout ce qui est en son pouvoir pour conserver ce bras mort. Pourtant, il le sait, l'évolution inéluctable est son atterrissage par les apports d'alluvions. À l'inverse, si l'espace protégé concerne une entité fonctionnelle suffisamment vaste, le processus d'atterrissement local d'un bras

>>> En savoir plus

Réserve naturelle île de la Platière  
rue César-Geoffroy 38550 Sablons  
Mél : platiere@espaces-naturels.fr  
Tél. : 04 74 84 35 01



© G. Benitz - LPO

LE MACAREUX EST EN DÉCLIN DANS LA RÉSERVE DES SEPT-ÎLES, POUTANT LES GESTIONNAIRES ONT DÉCIDÉ DE NE PAS INTERVENIR.



## >>> Ne pas intervenir La nature est faite comme ça

**L**e macareux! Oiseau marin sert d'emblème à la commune de Perros-Guirec. Il hante les lieux depuis si longtemps qu'on l'a cru appartenir à cette terre. À l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, les couples se comptaient en milliers, ils étaient tant et tant, qu'à coups de fusil, d'aucuns les ont occis. C'est d'ailleurs ainsi qu'est née la Ligue pour la protection des oiseaux. Aujourd'hui, quelques centaines de couples subsistent sur la réserve naturelle des Sept-îles, tandis que prospère une autre espèce emblématique, le fou de Bassan: un nouveau locataire qui compte plus de 30 000 individus. L'archipel, qui court sur quarante hectares (240 à marée basse), abrite aussi le phoque gris (unique colonie en France avec celle de la mer d'Iroise), mais il y a aussi des corneilles, des rats, des pingouins, des orvets... Chacun sa place dans l'instable équilibre. Alors, quand une espèce régresse ou qu'une autre prolifère: faut-il intervenir?



ENTRETIEN AVEC  
FRANÇOIS SIORAT •  
CONSERVATEUR  
DE LA RÉSERVE NATURELLE  
DES SEPT-ÎLES •  
STATION LPO

► Devant l'augmentation de la population des fous de bassan au détriment des macareux, vous décidez, sciemment, de laisser faire!

Effectivement. Notre décision repose sur une démarche scientifique qui consiste à analyser la dynamique du système pour percevoir s'il existe des perturbations anormales. Ensuite, dans un troisième temps, nous apprécions si ces perturbations sont d'origine humaine, ce qui pourrait nous pousser à intervenir. Ainsi, concernant les macareux moines et les fous de Bassan, nous constatons que les deux espèces sont en compétition spatiale: les macareux moines sont en déclin tandis que les fous de bassan sont en expansion. Une conclusion hâtive aurait pu nous amener à désigner ces derniers comme responsables. Nous avons cher-

mort est compensé par la création de nouveaux bras morts. Du même coup, le gestionnaire envisagera différemment les objectifs de sa gestion.

### La non-intervention se prépare

Dans certains cas, l'objectif de non-intervention ne peut être mis en œuvre immédiatement et demande des actions préparatoires. C'est notamment le cas si des altérations apparaissent dans le fonctionnement de l'écosystème considéré. Dans le cas d'une forêt dont la structure (futaie régulière, taillis...) ou la composition (le type d'espèces) ont été transformées par des actions sylvicoles, le gestionnaire choisira d'intervenir dans le but de rapprocher le peuplement forestier d'une structure ou d'une composition naturelle. Ensuite, seulement, il laissera la forêt livrée à elle-même. En fait, à partir d'une référence comparable en forêt naturelle, le gestionnaire agit afin que le boisement se rapproche de l'état de naturalité.

Autre exemple, en contexte alluvial. Imaginons que des perturbations extérieures aient amené le cours d'eau à s'enfoncer. Pour rétablir la fonctionnalité de l'écosystème, le gestionnaire prend acte que les actions à entreprendre se situent à l'extérieur de l'espace protégé. Il s'agit que la rivière retrouve son niveau normal. Dans le cas, par exemple, où un ouvrage bloquerait, en amont, la charge de fond du cours d'eau, il œuvrera certainement auprès des décideurs afin que les matériaux puissent à nouveau transiter et que la rivière retrouve son niveau.

Preuve que la non-intervention est une action. ■

**BERNARD PONT** • CONSERVATEUR  
RÉSERVE NATURELLE DE L'ÎLE DE LA PLATIÈRE

1. Dupouey Jean-Luc, Sciamia Delphine, Waltraud Koerner, Dambrine Étienne, Rameau Jean-Claude (2002): « La végétation des forêts anciennes » • *Revue forestière française*, 54 (6): 521-529.
2. Dutoit Thierry (2003): « Histoire des utilisations passées et biodiversité: un suivi primordial pour la gestion conservatoire des espaces naturels » • Forum des gestionnaires. Paris, mars 2003 (les actes sont sous presse).
3. À paraître fin 2003 • Gilg Olivier: *Les forêts à caractère naturel, caractéristiques, conservation et suivi* • Édition Aten.
4. *Écologie des forêts naturelles Europe* (2003) • Tec Doc Lavoisier.

>>> Lire aussi  
B. Pont - N. Le Bot (2002) • Suivi à long terme de la dynamique spontanée de la forêt alluviale de l'île des Graviers • Association des amis de la Platière